

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 30 Vœu relatif au schéma de développement touristique de Paris 2017-2022.

Le Conseil de Paris,

Considérant la délibération portant sur une subvention en faveur de l'Office du Tourisme et des Congrès ;

Considérant que le schéma de développement touristique présenté au Conseil de Paris en Novembre 2016 arrive à mi-parcours cette année ;

Considérant que 2019 sera le dernier exercice en année pleine du mandat ;

Considérant les JO 2024 et l'impératif pour la Ville de Paris d'être exemplaire en matière d'accueil touristique ;

Considérant les successives manifestations des « Gilets jaunes » qui ont portés atteinte au secteur touristique à Paris et les campagnes qui ont été mises en place pour y remédier ;

Sur proposition de Catherine Dumas, Jean-Didier Berthault et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Qu'un bilan d'étape concernant la politique touristique de la Ville de Paris soit communiqué aux groupes politiques.